

Arrêté autorisant le stationnement sur le domaine public

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- VU la demande du 20 octobre 2021 par laquelle le bureau d'étude SODEREF, représenté par Monsieur ROSIO Mathieu, sis au 25 rue de la République– 67720 HOERDT, sollicite une permission de voirie pour la réalisation des travaux de voirie et de génie civil, rue de Weitbruch à GRIES, pour le compte de la société JEAN LEFEBVRE,
- VU la loi n° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R411 – 1 à R411 – 9 et R411 – 25 à R411 – 28,
- VU les articles L 2213 – 1 et L 2213 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1 : La société JEAN LEFEBVRE est autorisée à empiéter sur le domaine public pour la réalisation des travaux de voirie et de génie civil dans la rue de Weitbruch à Gries,

Article 2 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation et de la pré-signalisation en journée et la nuit conforme à la réglementation en vigueur ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation. Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier durant cette période,

Article 3 : La route sera barrée entre le Chemin de Haguenau et la rue de Brumath, deux itinéraires de déviation seront mis en place :

- Pour les véhicules venant de Weitbruch : déviation via le chemin de Haguenau et la rue de l'Argile
- Pour les véhicules venant de Gries : déviation via la rue des Violettes et la rue de Brumath.
- L'itinéraire de déviation sera interdit aux véhicules de plus de 3,5T, hors desserte local et chantier.

Article 4 : L'occupation du domaine public est autorisée **du 08 novembre au 03 décembre 2021.**

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au bureau d'étude SODEREF,
- à la société Jean LEFEBVRE,
- à la Gendarmerie de Bischwiller,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- à la Mairie de Gries pour affichage,
- aux archives.

Pour ampliation,
Gries, le 20 octobre 2021
Le Vice-Président,
Jacky NOLETTA

Fait à Gries le 20 octobre 2021
Le Vice-Président
Signé : Jacky NOLETTA

Rendu exécutoire
Gries, le 20 octobre 2021
Le Vice-Président,
Jacky NOLETTA



Noletta

Noletta

